PRÉFET DE LA
RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R52-2026-202

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement /

R52-2026-11-12-00001 - Arrêté DREAL SDR-26-AG-07 du 12 novembre 2026 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale au sein de la DREAL des Pays de la Loire (21 pages) Page 3

R52-2026-11-12-00002 - Arrêté DREAL SDR-26-RPA-OS-06 du 12 novembre 2026 donnant subdélégation de signature de représentation du pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement secondaire au sein de la DREAL des Pays de la Loire (16 pages) Page 25

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

R52-2026-11-12-00001

Arrêté DREAL SDR-26-AG-07 du 12 novembre 2026 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale au sein de la DREAL des Pays de la Loire

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ 2026 / DREAL / N°SDR-26-AG-07

**Arrêté donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale
au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le 2e alinéa de son article L.221-2 (publicité des actes réglementaire) ;

Vu le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de l'énergie, le code des transports, le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Vu le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion des agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n°2017-831 du 5 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne BEAUVAL, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire du 20 juillet 2026 donnant délégation de signature à Madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature aux directeurs régionaux adjoints

Dans la limite des attributions fonctionnelles définies à l'annexe 2 du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée à Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances prévus aux articles 1, 2, 7 et 9 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026 susvisé, à l'exception des actes relatifs à leurs situations personnelles.

En cas d'absence d'un des directeurs régionaux adjoints, l'autre directeur régional adjoint pourra signer dans le domaine de délégation du directeur régional adjoint absent.

Article 2 : Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de la DREAL des Pays de la Loire, délégation de signature est donnée à Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, directeurs régionaux adjoints, à effet de signer les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances prévus aux articles 1, 2, 7 et 9 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026 susvisé, à l'exception des actes relatifs à leurs situations personnelles et à l'organisation de la DREAL.

En cas d'absence simultanée ou d'empêchement de Madame Anne BEAUVAL, Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GRENINGER, adjoint à la directrice, à l'effet de signer les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances prévus aux articles 1, 2, 7 et 9 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026 susvisé, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle et à l'organisation de la DREAL.

Article 3 : Subdélégation de signature administrative aux responsables de mission, chefs de service et responsables de pôle en vertu des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026

Dans la limite de leur domaine de compétence respectif, subdélégation de signature est donnée aux responsables de mission, chefs de service et responsables de pôle mentionnés ci-dessous à l'effet de

signer les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances visés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé et qui sont définis à l'annexe 1 du présent arrêté, à l'exception des dossiers sensibles ou à enjeux majeurs tels que définis à l'article 6 du présent arrêté :

Service	Prénom et nom	Fonction	Actes délégués
Mission d'appui à la stratégie et aux partenariats (MASP)	Marc JAOUEN	Chef de la mission	A1, A9 et A39
Mission énergie et changement climatique (MECC)	Marion RICHARD	Cheffe de la mission	A1, A9 et A39 B1 à B3 G1 à G7
Service connaissance des territoires et évaluation (SCTE)	Sophie LAVIGNE	Cheffe du service	A1, A9 et A39 B1 à B3 D1 à D5 E4
Secrétariat général support régional (SGSR)	Guénaëlle BERNARD	Secrétaire générale	A1 à A43 J1
Service intermodalité, aménagement et logement (SIAL)	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	A1, A9 et A39 B1 à B3 C1 à C5
Service ressources naturelles et paysages (SRNP)	Xavier HINDERMEYER	Chef du service	A1, A9 et A39 B1 à B3 E1 à E4
Service risques naturels et technologiques (SRNT)	Thibaut NOVARESE	Chef du service	A1, A9 et A39 B1 à B3 E5 F1 à F3 J2
Service transports routiers et véhicules (STRV)	Sébastien GRENINGER	Chef du service	A1, A9 et A39 B1 à B3 H1 à H13
Unité départementale de Vendée	Françoise RICORDEL	Chef l'unité	A1, A9 et A39
Unité interdépartementale Anjou Maine	Kathy DELEPLANQUE	Cheffe l'unité	A1, A9 et A39

<u>Article 4 :</u> Subdélégation de signature aux encadrants en vertu des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026

Dans la limite de leur domaine de compétence respectif, subdélégation de signature est accordée aux chefs d'unité, aux chefs de division, aux responsables de pôle, aux chefs de cellule et adjoints, dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes visés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé et mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté, à l'exception des dossiers sensibles ou à enjeux majeurs tels que définis à l'article 6.

Service	Prénom et nom	Fonction	Actes délégués
MASP	Christelle DEVESA	Adjointe au chef de la MASP et cheffe du pôle coordination et budgets régionaux	A1, A9 et A39
MASP	Manuel LECONTE	Adjoint au chef de la MASP et chef du pôle communication et relations partenariales	A1, A9 et A39
MECC	Francis LAUZIN	Responsable du pôle énergie	A1, A9 et A39 B1 à B2 G2, G3, G4
MECC	Emmanuelle PATIGNY	Adjointe à la responsable de la mission et responsable du pôle climat air	A1, A9 et A39 B1 à B2 B3 en cas d'absence de la responsable de mission G1 à G7
SCTE	Christelle BELKACEM	Directrice de projets connaissance	A1, A9 et A39 B1 et B2
SCTE	Valérie DUBOURG GOURTNER	Adjointe au chef de la DEE	A1, A9 et A39 B1 à B3 D1, D2 et D5 E4
SCTE	Juliette ENGELAERE-LEFEBVRE	Responsable du centre de service de la donnée	A1, A9 et A39 B1 et B2
SCTE	Stéphane LE MOING	Chef de la division évaluation environnementale (DEE)	A1, A9 et A39 B1 à B3 D1, D2 et D5 E4
SCTE	Sandrine VERHAEGHE	Cheffe de la division aménagement et partenariats	A1, A9 et A39 B1 et B2
SCTE	Ronan VIGNARD	Adjoint à la responsable du centre de service de la donnée	A1, A9 et A39 B1 et B2
SGSR	Véronique BOISDON	Adjointe de la cheffe de la division ressources humaines	A1 à A9 A13, A39, A41
SGSR	Lorène DELAGNEAU	Cheffe de la division financière et commande publique	A1, A9 et A39
SGSR	Laurence DELAVALLADE	Cheffe de la division régionale de l'inclusion et du service social	A1, A9 et A39
SGSR	Sonia GOUJON-MUTHS	Adjointe à la secrétaire générale et cheffe de la division pilotage régional des effectifs et des RH	A1 à A43 J1

SGSR	Sandrine MACÉ	Cheffe de la division immobilier et logistique	A1, A9 et A39
SGSR	Didier LEVEQUE jusqu'au 11/12/2026	Adjoint au chef de la division informatique et systèmes de communication	A1, A9 et A39
SGSR	Geoffroy RABINE à partir du 12/12/2026	Chef de la division informatique et systèmes de communication	A1, A9 et A39
SGSR	Claire ROSTAN	Secrétaire générale adjointe et cheffe de la division ressources humaines	A1 à A43 J1
SIAL	Catherine CANTE	Adjointe au chef de la division intermodalité et responsable du mode ferroviaire	A1, A9 et A39 B1 à B3
SIAL	Séverine GERGAUD	Cheffe de l'unité de l'amélioration du parc privé	C3 et C4
SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint à la cheffe de service et chef de la division politique de l'habitat	A1, A9 et A39 B1 à B3 C1 à C5
SIAL	Guillaume MAILFERT	Chef de la division intermodalité	A1, A9 et A39 B1 à B3
SIAL	Thomas PELÉ	Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	A1, A9 et A39 B1 à B3 C2
SIAL	Matthieu PODEVIN	Adjoint au chef de la division maîtrise d'ouvrage routière et responsable d'opérations	A1, A9 et A39 B1 à B3 C2
SRNP	Maïwenn BERROU	Cheffe de la division eau et milieux aquatiques	A1, A9 et A39 E2 et E3
SRNP	David COUZIN	Chef de la division sites et paysages	A1, A9 et A39 E3 et E4
SRNP	Jérémy VINCENT	Adjoint au chef de service et chef de la division biodiversité	A1, A9 et A39 B1 à B3 E1 à E4
SRNT	Laurent BOUTIN	Chef de la division canalisations et équipements sous pression	A1, A9 et A39 B1 et B2
SRNT	Julien CAILHOL	Adjoint à la cheffe de la division risques chroniques	A1, A9 et A39 B1 et B2
SRNT	Fabien COUDOUR	Adjoint à la cheffe de la division risques accidents	A1, A9 et A39 B1 et B2
SRNT	Charles FORESTIER	Adjoint au chef de service et chef de la division risques chroniques	A1, A9 et A39 B1 et B2

SRNT	Sarah LAHMADI	Adjointe au chef de service et cheffe de la division risques naturels, hydrauliques et sous-sol	A1, A9 et A39 B1 et B2 F1 à F3 E5
SRNT	Frédéric LESEUR	Adjoint à la cheffe de la division risques naturels, hydrauliques et sous-sol	A1, A9 et A39 B1 et B2 F1 à F2
SRNT	Stéphane MARLETTE	Chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévisions des crues	A1, A9 et A39 B1 et B2 F3
SRNT	Yoann TERLISKA	Adjoint au chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévisions des crues	A1, A9 et A39 B1 et B2 F3
SRNT	Nicolas VALLÉE	Chef de la division risques accidentels	A1, A9 et A39 B1 et B2
STRV	Audrey BARZIC	Cheffe de l'antenne véhicules 44-85	A1, A9 et A39
STRV	Karl BES	Chef de l'antenne de contrôle des transports terrestres 44	A1, A9 et A39 H7 à H9
STRV	Bertrand CROISÉ	Chef de la cellule homologation des véhicules	A1, A9 et A39
STRV	Sylvie DESSELLE	Cheffe de l'antenne de contrôle des transports terrestres 53 et 72	A1, A9 et A39 H7 à H9
STRV	Pierre GAUTHIER	Chef de la cellule de contrôle des transports terrestres	A1, A9 et A39 H6 à H9, H11, H12 et H13
STRV	Jérôme HUGAIN	Chef de la division véhicules	A1, A9 et A39
STRV	Marie-Madeleine MILIN	Cheffe de l'antenne de contrôle des transports terrestres 49	A1, A9 et A39 H7 à H9
STRV	Sylvie ORNH	Adjointe au chef de la division des transports routiers, cheffe de la cellule régulation des transports routiers	A1, A9 et A39 B2 H1, H2, H4, H6, H11 et H13
STRV	Aude PEGORARO	Cheffe de la cellule contrôle technique	A1, A9 et A39
STRV	Stéphanie PERIGOIS	Cheffe de l'antenne véhicules 49-53-72	A1, A9 et A39
STRV	Annick SABOURET	Adjointe à la cheffe de la cellule régulation des transports routiers	A1, A9 et A39 H1, H2 et H4
STRV	David SOLIGNAC	Chef de l'antenne de contrôle des transports terrestres 85	A1, A9 et A39 H7 à H9

STRV	Didier VIVANT	Adjoint au chef du service et chef de la division transports routiers	A1, A9 et A39 B1 et B2 H1 à H4, H6 à H13
UD44	Yann DERRIEN	Adjoint au chef de l'unité	A1, A9 et A39
UD85	Karine BIZARD	Adjointe à la cheffe de l'unité	A1, A9 et A39
UIDAM	Emilie BRISORGUEIL	Cheffe de la mission éolien	A1, A9 et A39
UIDAM	Florian CHARRIER	Responsable du pôle carrières et matériaux	A1, A9 et A39
UIDAM	Franck DELACROIX	Responsable du pôle risques accidentels	A1, A9 et A39
UIDAM	Btissaime LUZET	Responsable du pôle économie circulaire	A1, A9 et A39
UIDAM	Emmanuel PARISOT	Adjoint à la cheffe de l'unité	A1, A9 et A39
UIDAM	Anne RIGAUD	Responsable de pôle risques chroniques	A1, A9 et A39

Article 5 : Exclusion de la délégation

Ne sont pas concernés par la procédure de délégation de signature de la directrice, les documents signés par les agents dans le cadre de leurs activités courantes de service, dans la limite de responsabilité de leurs fonctions, et qui ne sont pas mentionnés à l'annexe 1.

Ne peuvent être délégués aux personnes citées *supra* aux articles 3 et 4 du présent arrêté :
- les notes à caractère général portant sur l'organisation de la direction ;
- les sanctions administratives à l'exception des groupes 2, 3 et 4 réservées au préfet ;
- les propositions de promotion dans le corps supérieur ;
- les arbitrages relatifs à la rémunération des personnels (RIFSEEP, NBI).

Restent soumis au visa de Madame Anne BEAUVAL, de Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, tous les actes réservés à la signature du préfet.

Article 6 : Définition d'un dossier sensible ou à enjeux majeurs

Sont exclus de la subdélégation de signature les dossiers sensibles ou à enjeux majeurs au regard de leur sujet. Ces dossiers sont à transmettre au directeur régional adjoint compétent dans le domaine. Ce dernier, s'il l'estime nécessaire, l'adresse pour signature à la directrice de la DREAL.

Un dossier sensible ou à enjeux majeurs peut concerner toute affaire susceptible :
- d'être débattue dans l'actualité par la direction ou entre la direction et les élus, préfets et directeurs d'une autre administration déconcentrée ;
- de faire l'objet d'une demande d'information spécifique d'un cabinet ou d'un directeur de l'administration centrale ;
- de faire l'objet de développements médiatiques polémiques ;
- d'avoir trait à un sujet nouveau ou inhabituel impliquant une prise de position de la DREAL ;
- d'avoir trait à un contentieux engageant la responsabilité de la DREAL devant les juridictions administratives ou judiciaires ;
- d'avoir trait à un agent de la DREAL réquisitionné par le parquet ;

- d’avoir trait à un établissement sensible ;
- de susciter des divergences avec les différents services déconcentrés de l’État ;
- de nécessiter un arbitrage avec les autres entités de la DREAL ;
- d'avoir trait à un recours hiérarchique auprès du ministre.

Article 8 : Abrogation

La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature du 16 septembre 2026 prise par l’arrêté 2026 / DREAL / N°SDR-26-AG-06.

Article 9 : Modalités exécutoires de la subdélégation

La directrice régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement des Pays de Loire est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays de la Loire.

Nantes, le 12 novembre 2026

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement,

SIGNÉ

Anne BEAUVAL

ANNEXE 1 – Nature des actes déléguées

Domaine :	**Administration générale en matière de gestion du personnel**

I – Les décisions :
- pour les fonctionnaires des corps et emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 20 août 2025 susvisé, et
- pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 16 décembre 2025 susvisé,
dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines, relatives :

Codes	***Nature des actes***	***Références réglementaires***
A1	À la validation des congés annuels, des jours de réduction de temps de travail et des jours de télétravail (pour les fonctionnaires et les contractuels) À la validation de l'utilisation des congés accumulés sur un compte-épargne temps.	Décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019 Arrêté du 16 décembre 2025 Arrêté du 20 août 2025
A2	À l'attribution des congés annuels, des jours de réduction de temps de travail et des autorisations d'absence (pour les fonctionnaires et les contractuels)	
A3	À la validation de tous les congés des fonctionnaires et contractuels hors congés annuels, des jours de réduction de temps de travail et des jours de télétravail	
A4	À la reprise de fonction à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée (pour les fonctionnaires et les contractuels)	

A5	Pour les agents contractuels, à la validation des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles : -pour élever un enfant âgé de moins de huit ans ; -pour adopter un enfant ; -pour suivre son conjoint ou son partenaire de pacte civil de solidarité astreint à établir sans résidence habituelle, à raison de sa professionnelle, en un lieu éloigné du lieu de résidence administrative de l'agent contractuel ; -pour maladie ou handicap d'un proche ; -pour un évènement familial ; -pour convenances personnelles ; -pour la reprise ou la création d'une entreprise.	Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale Arrêté du 20 août 2025
A6	À l'ouverture, à la gestion et à la fermeture du compte-épargne temps (pour les fonctionnaires et contractuels)	Décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019 Arrêté du 16 décembre 2025 Arrêté du 20 août 2025
A7	À l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour des raisons thérapeutiques, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein.	
A8	À la gestion du compte personnel de formation et des décisions relatives aux périodes de professionnalisation.	
A9	À l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail pour les fonctionnaires et les contractuels	
A10	Aux mises en disponibilité d'office et de droit pour les fonctionnaires	
A11	À l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent au regard des fonctions (pour les fonctionnaires)	
A12	À la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés (pour les fonctionnaires et les contractuels) À l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service, y compris les décisions de réintégration, pour les fonctionnaires	Article L822-21 et suivants du code général de la fonction publique

A13	À l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités (pour les fonctionnaires et les contractuels)	Décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019 Arrêté du 16 décembre 2025 Arrêté du 20 août 2025
A14	À l'établissement et la signature des cartes d'identité des fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (pour les fonctionnaires)	
A15	À l'instruction de la procédure et à la mise en œuvre de sanctions disciplinaires du 1er groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils À l'instruction de la procédure et à la mise en œuvre de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A16	Aux aménagements et facilités horaires	
A17	À la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils	
A18	Au recrutement des agents contractuels de catégorie C et B relevant des articles L332-6 et L332-22 du code général de la fonction publique, et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une commission consultative paritaire	
A19	Aux congés sans traitement des fonctionnaires stagiaires prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994	Décret n° 94-874 du 7 octobre 1994
A20	Aux avancements d'échelons pour les SACDD et les TSDD (technicien supérieur du développement durable)	
A21	Pour les agents contractuels de droit public : -à la démission de l'agent ; -au licenciement en cours ou au terme de la période d'essai -à la fin de contrat de durée déterminée ; -à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge pour l'agent contractuel.	

A22	À la signature de la convention de mise à disposition par l'administration d'accueil ; Au renouvellement de détachement ; Au renouvellement de la mise en position normale d'activité ; À la démission de l'agent.	

II – Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'État relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Pays de la Loire :

Codes	***Nature des actes***	***Références réglementaires***
A23	À la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire	Décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n°2019-1465 du 26 décembre 2019 Arrêté du 16 décembre 2025 Arrêté du 20 août 2025
A24	Aux opérations de recrutement y compris le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	
A25	Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs : -au report, prorogation et prolongation de stage ; -à la titularisation et au refus de titularisation ; -au détachement pour nécessité de service et à la réintégration à l'issue de cette période.	
A26	À l'avancement : -l'avancement d'échelon ; -la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement.	
A27	Aux mutations : -qui entraînent ou non un changement de résidence ; -qui modifient la situation de l'agent.	
A28	À la suspension de fonction en cas de faute grave et au maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A29	À l'instruction de la procédure en matière de sanctions disciplinaires du 2e et 4e groupe	

A30	À l'accueil et à l'affectation en position d'activités ; À l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ; Au détachement ; À l'intégration directe ; À la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise. À la signature de la convention de mise à disposition par l'administration d'accueil.	
A31	À la cessation définitive des fonctions suite à : -admission à la retraite ; -acceptation ou refus de démission ; -licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ; -radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire.	
A32	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A33	Au maintien d'activité au-delà de la limite d'âge	

III – Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié :

Codes	***Nature des actes***	***Références réglementaires***
A34	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	Décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié

V – Autres actes de gestion

Codes	***Nature des actes***	***Références réglementaires***
A35	Établissement et liquidation des droits des victimes d'accidents de service	
A36	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile	Circulaire n°2003-64 du 3 novembre 2003
A37	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation	Arrêté du 2 février 1993

A38	Ordre de mission permanent et ordre de mission à l'étranger	
A39	Ordre de mission particulier	
A40	Conventions de stage, contrat d'apprentissage et location de salles	
A41	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours/recrutements	
A42	Attribution individuelle de la NBI	
A43	Certification des demandes de prise en charge partielle du coût des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail	

Domaine :	**Administration générale des services**
Codes	***Nature des actes***
B1	Les correspondances de niveau technique adressées aux maires, présidents de collectivités locales ou établissements publics, directeurs de société d'économie mixte ou d'établissement publics, relatives à : -l'instruction technique des projets ; -l'animation des études ; -l'envoi des rapports et comptes-rendus ; -les aides aux entreprises.
B2	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.
B3	Les notes techniques aux sous-préfets.

Domaines :	**Habitat – Infrastructures – Aménagement – Mobilité – Construction – Bruit**

Références réglementaires :

Code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation

Instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.

Pour l'ANAH : article R321-11 II du code de la construction et de l'habitation

Codes	***Nature des actes***
C1	La commande des études et les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunités des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations
C3	Les avis sur les projets d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de programmes d'intérêt général (PIG)
C4	La programmation relative à la délégation de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
C5	La délivrance des agréments ingénierie sociale, financière et technique et des agréments intermédiation locative et gestion locative sociale

Domaine :	**Évaluation environnementale**

Références réglementaires :

Code de l'environnement

Code de l'urbanisme

Codes	***Nature des actes***
D1	Les accusés de réception de saisie de l'autorité environnementale et des autorités en charge de l'examen de la procédure dite « au cas par cas » et les demandes de compléments

D2	Les courriers de rejet de soumission au cas par cas projets relevant, selon les dispositions du code de l'environnement, d'une étude d'impact systématique
D3	Les décisions de soumission à évaluation environnementale, hors recours et hors divergence d'avis entre services (DDT, DDPP ou UD), des projets soumis à la procédure dite du « cas par cas »
D4	Les décisions de dispense d'évaluation environnementale des projets soumis à la procédure dite du « cas par cas »
D5	Les demandes relatives aux compositions des commissions départementales chargées d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs

Domaines :	**Ressources naturelles et paysages**
Références réglementaires : Code de l'environnement Code de l'urbanisme	
Codes	***Nature des actes***
E1	La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces
E2	Les actes relevant du secrétariat COGEPOMI et des conseils scientifiques (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire, Conseils scientifiques des RNN, etc)
E3	Les avis sur les demandes de préemption SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)
E4	Les avis dans le cadre des commissions départementales nature, paysage et site
E5	Courriers administratifs sur le schéma régional des carrières

Domaines :	**Risques naturels – Sécurité industrielle – Sécurité des ouvrages hydrauliques**

Références réglementaires :

Code minier

Code de l'environnement et code de l'urbanisme

Codes	***Nature des actes***
F1	Conventions avec des tiers en vue de l'installation et de l'exploitation d'ouvrages mis en service par l'État pour assurer la surveillance et la prévention des conséquences d'anciennes activités minières
F2	Actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et aux concours de la DREAL pour l'exercice de cette mission de contrôle
F3	Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues et ceux relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels

Domaines :	**Climat – Air – Énergie**

Références réglementaires :

Code de l'énergie

Pour le label « Bas-Carbone » : décret 2021-186 du 29/12/2021

Pour les bilans à effet de serre : les articles R229-46 et suivants, L 229-25 du code de l'environnement

Codes	***Nature des actes***
G1	Les actes, décisions, contrôles relatifs au dispositif du label « Bas-Carbone »
G2	Les actes, décisions, contrôles relatifs à la production des énergies renouvelables, dont ceux relatifs à la durabilité de la biomasse, à l'exception des mises en demeure et des sanctions
G3	Les actes, documents administratifs, correspondances à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire de l'électricité (guichets ouverts, appels d'offres), de la mise en service au suivi des installations en phase d'exploitation, dont les certificats d'éligibilité des terrains d'implantation pour le photovoltaïque et les levées de garanties financières, à

	l'exception des mises en demeure et des sanctions
G4	Les actes, documents administratifs, correspondances à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire du biométhane (guichets ouverts, appels d'offres, appels à projets), dont l'attestation mentionnée à l'article R446-3 du code de l'énergie, à la mise en service et au suivi des installations en phase d'exploitation, à l'exception des mises en demeure et des sanctions
G5	Les courriers et correspondances relatifs aux bilans des gaz à effet de serre, à l'exception des mises en demeure et sanctions
G6	Les courriers et correspondances liés aux dispositifs : -de soutien aux sites et entreprises électro-intensifs (concernant l'exonération du TURPE (tarif d'utilisation du réseau public de transport de l'électricité), à l'exception des validations des plans de performance énergétique pluriannuelle ; -aux aides en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité prévu par le chapitre II du titre II du livre I du code de l'énergie, à l'exception des mises en demeure et sanctions.
G7	Les courriers et correspondances relatifs aux audits énergétiques des entreprises, prévus par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie, à l'exception des mises en demeure et sanctions

Domaines :	**Contrôle de véhicules – Transports routiers**

Références réglementaires :

Pour le transport routier de marchandises : code des transports (articles R.3211-9 à R.3211-49, R.33452-12 et R.3452-13), arrêté du 28 décembre 2011 modifié, arrêté du 16 novembre 1999 modifié, de l'arrêté du 12 juillet 2000 modifié, de l'arrêté du 21 décembre 2000 modifié, arrêté du 7 février 2002 modifié, arrêté du 11 mars 2003 et arrêté du 28 décembre 2011 modifié

Pour le transport routier de personne : code des transports (articles R.3113-2 à R.3113-48, R.3452-12 et R.3452-13), décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié, décret n°2021-50 du 20 janvier 2021 et de l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié

Pour les commissionnaires de transport : code du transport (articles R.1422-1 à R1422-25 et R.1452-1), de l'arrêté du 4 octobre 2007 modifié et de l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié

Pour les centres de formation professionnelle : code des transports (R.3314-19 à R.3314-24 et R.3314-26), décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007, de l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié, de l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié et de l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié

Codes	***Nature des actes***

H1	Capacité professionnelle : -refus des demandes de capacité professionnelle par équivalence de diplôme ou expérience professionnelle ; -refus d'inscription à l'examen lourd ; -délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur routier/ commissionnaire de transport.
H2	Agréments des centres de formation : -délivrance des agréments des centres de formation FIMO-FCO des conducteurs routiers ; -délivrance des agréments des centres de formation et d'examen en transport routier léger ; -refus d'agrément des centres de formation. Lettres d'observation suite au contrôle des centres de formation agréés (sauf pour les contrôles réalisés en tant que pilote).
H3	Décisions de : -suspension, retrait temporaire ou définitif de l'agrément des centres de formation ; -radiation du registre des transporteurs suite à une mise en demeure de fournir un plan de reconstitution des capitaux propres restée sans effet ; -radiation du registre des transporteurs suite à une proposition non validée de plan de reconstitution des capitaux propres.
H4	Registres des transports routiers : -délivrance des autorisations d'exercer la profession de transporteur routier et de commissionnaire de transport ; -délivrance des autorisations de transport internationales de marchandises ; -inscription et tenue des registres : • attestation de conformité, • licences de transport et certificats d'inscription, • dérogations à l'inscription aux registres des transporteurs routiers, • courriers de mise en demeure, • courrier de demande de pièces justificatives, • courrier de demande de transmission de la liasse fiscale, • délivrance des copies conformes ; -décision de suspension suite à une mise en demeure sans effet ; -décision de radiation autres que celles citées en H3.
H5	Habilitation des agents de contrôle des centres de formation FIMO/FCO
H6	Courriers d'information des entreprises sur la mise en œuvre des sanctions administratives après arrêté préfectoral (CTSA)
H7	Courriers d'ouverture et de clôture d'un contrôle en entreprise
H8	Courrier d'information aux entreprises pour les procès-verbaux relevant de la réglementation du travail ou de la réglementation sociale européenne
H9	Transmission des avis techniques et des procès-verbaux de contrôle aux parquets

H10	Signalement en cas de commission de délits pénaux (article 40 du CPP)
H11	Réponses aux réquisitions du parquet
H12	Demandes d'assermentation
H13	Courrier d'information sur la mise en œuvre des sanctions hors CTSA

Domaine :	**Contentieux**

Références réglementaires :

Pour les protocoles transactionnels : circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits

Codes	***Nature des actes***
J1	Mandat de dépôt de plainte
J2	Protocoles transactionnels pour régler de manière amiable une contestation née ou à naître pour un seuil maximum de 4 000 euros H.T.

ANNEXE 2 – Répartition des missions déléguées aux directeurs régionaux adjoints

Missions	Directeurs régionaux adjoints
Animation et pilotage régional des moyens de la zone de gouvernance des effectifs	Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL
Animation des démarches partenariales de développement durable	
Pilotage et animation régionale des politiques de l'eau	
Pilotage et animation régionale des politiques de la biodiversité	
Pilotage et animation régionale des politiques des paysages	
Planification maritime	
Santé – Environnement	
Mobilités – Infrastructures routières et ferroviaires	
Prévention des risques naturels majeurs	Benoît LOMONT
Réglementation et surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement	
Contrôles de sécurité des ouvrages hydrauliques (digues, barrages)	
Canalisation et équipement sous pression	
Contrôle des transporteurs sur route et en entreprise - Registre des transporteurs de marchandise et voyageurs	
Homologation des véhicules et surveillance des centres de contrôles techniques	
Élaboration des décisions au cas par cas et des avis de l'Autorité Environnementale	
Hydrométrie et prévision des crues	
Valorisation des données sur les territoires	
Gestion durable du littoral	

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

R52-2026-11-12-00002

Arrêté DREAL SDR-26-RPA-OS-06 du 12 novembre 2026 donnant subdélégation de signature de représentation du pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement secondaire au sein de la DREAL des Pays de la Loire

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ 2026 / DREAL / N° SDR-26-RPA-OS-06

Arrêté donnant subdélégation de signature de représentation du pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement secondaire au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

---

Vu le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, l'article R.321-11 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu l'article 20 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée par la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2017-831 du 5 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne BEAUVAL, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire du 20 juillet 2026 donnant délégation de signature à Madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.

ARRÊTE

SECTION I : REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Article 1er : Subdélégation aux directeurs régionaux adjoints

Subdélégation de signature est donnée à Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, directeurs régionaux adjoints, à effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution.

Article 2 : Marchés de fournitures

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de fournitures passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **4 000 euros H.T. :**

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR)	Marine COLIN	Adjointe à la cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire	235
Secrétariat général support régional (SGSR)	Sandrine MACÉ	Cheffe de la division immobilier et logistique	354-723

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de fournitures passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **20 000 euros H.T. :**

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
ASNR	Caroline BONDOIS	Cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire	235
Mission énergie et changement climatique (MECC)	Emmanuelle PATIGNY	Adjointe de la mission	174
MECC	Marion RICHARD	Cheffe de la mission	174
Service connaissance des territoires et évaluation (SCTE)	Sophie LAVIGNE	Cheffe du service	159-135 action 7
SCTE	Sandrine VERHAEGHE	Cheffe de la division aménagement et partenariats	159-135 action 7
SGSR	Guénaëlle BERNARD	Secrétaire générale	217-349-354-723
SGSR	Sonia GOUJON-MUTHS	Adjointe à la secrétaire générale et cheffe de la division pilotage régional des effectifs et des RH	217-349-354-723
SGSR	Claire ROSTAN	Secrétaire générale adjointe et cheffe de la division ressources humaines	217-349-354-723
Service intermodalité, aménagement et logement (SIAL)	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	135-203
SIAL	Thomas PELÉ	Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	203
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	135-203
Service ressources naturelles et paysages (SRNP)	Xavier HINDERMEYER	Chef du service	113
SRNP	Jérémy VINCENT	Adjoint du service et chef de la division biodiversité	113
SRNT	Charles FORESTIER	Chef de la division risques chroniques	181
SRNT	Sarah LAHMADI	Cheffe de la division risques naturels hydrauliques et sous-sol	174 (action ressources minérales) -181
SRNT	Stéphane MARLETTE	Chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues	181
SRNT	Thibaut NOVARESE	Chef du service	174 (action ressources minérales) -181

SRNT	Yoann TERLISKA	Adjoint au chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues	181
SRNT	Nicolas VALLÉE	Chef de la division risques accidentels	181
Service transports routiers et véhicules (STRV)	Sébastien GRENINGER	Chef du service	174-203
STRV	Jérôme HUGAIN	Chef de la division véhicules	174
STRV	Sylvie ORNH	Adjointe au chef de la division des transports routiers, cheffe de la cellule régulation des transports routiers	203
STRV	Didier VIVANT	Adjoint du service et chef de la division transports routiers	174-203

Article 3 : Marchés de services et de prestations intellectuelles

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de services et de prestations intellectuelles passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **4 000 euros H.T. :**

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
ASNR	Marine COLIN	Adjointe à la cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire	235
SGSR	Sandrine MACÉ	Cheffe de la division immobilier et logistique	354-723

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de services et de prestations intellectuelles passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **40 000 euros H.T. :**

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
ASNR	Caroline BONDOIS	Cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire	235
MECC	Emmanuelle PATIGNY	Adjointe de la mission	174
MECC	Marion RICHARD	Cheffe de la mission	174
SCTE	Sophie LAVIGNE	Cheffe du service	159-135 action 7
SCTE	Sandrine VERHAEGHE	Cheffe de la division aménagement et partenariats	159-135 action 7

SGSR	Guénaëlle BERNARD	Secrétaire générale	217-349-354-723
SGSR	Sonia GOUJON-MUTHS	Adjointe à la secrétaire générale et cheffe de la division pilotage régional des effectifs et des RH	217-349-354-723
SGSR	Claire ROSTAN	Secrétaire générale adjointe et cheffe de la division ressources humaines	217-349-354-723
SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	135
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	135
SRNP	Xavier HINDERMEYER	Chef du service	113
SRNP	Jérémy VINCENT	Adjoint du service et chef de la division biodiversité	113
SRNT	Charles FORESTIER	Chef de la division risques chroniques	181
SRNT	Sarah LAHMADI	Cheffe de la division risques naturels hydrauliques et sous-sol	174 (action ressources minérales) -181
SRNT	Stéphane MARLETTE	Chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues	181
SRNT	Thibaut NOVARESE	Chef du service	174 (action ressources minérales) -181
SRNT	Yoann TERLISKA	Adjoint au chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues	181
SRNT	Nicolas VALLÉE	Chef de la division risques accidentels	181
STRV	Sébastien GRENINGER	Chef du service	174-203
STRV	Jérôme HUGAIN	Chef de la division véhicules	174
STRV	Sylvie ORNH	Adjointe au chef de la division des transports routiers, cheffe de la cellule régulation des transports routiers	203
STRV	Didier VIVANT	Adjoint du service et chef de la division transports routiers	174-203

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de services et de prestations intellectuelles passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **143 000 euros H.T. :**

Service	**Prénom et nom**	**Fonction**	**BOP**
SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	203
SIAL	Thomas PELÉ	Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	203
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	203

Article 4 : Marchés de maîtrise d'œuvre

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de maîtrise d'œuvre passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **143 000 euros H.T. :**

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	203
SIAL	Thomas PELÉ	Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	203
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	203

Article 5 : Marchés de travaux

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **4 000 euros H.T. :**

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
ASNR	Marine COLIN	Adjointe à la cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire	235
SGSR	Sandrine MACÉ	Cheffe de la division immobilier et logistique	354-723

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **60 000 euros H.T. :**

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
ASNR	Caroline BONDOIS	Cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire	235
SCTE	Sophie LAVIGNE	Cheffe du service	159
SCTE	Sandrine VERHAEGHE	Cheffe de la division aménagement et partenariats	159
SGSR	Guénaëlle BERNARD	Secrétaire générale	217-349-354-723
SGSR	Sonia GOUJON-MUTHS	Adjointe à la secrétaire générale et cheffe de la division pilotage régional des effectifs et des RH	217-349-354-723
SGSR	Claire ROSTAN	Secrétaire générale adjointe et cheffe de la division ressources humaines	217-349-354-723

SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	135-203
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	135-203
SRNP	Xavier HINDERMEYER	Chef du service	113
SRNP	Jérémy VINCENT	Adjoint du service et chef de la division biodiversité	113
SRNT	Charles FORESTIER	Chef de la division risques chroniques	181
SRNT	Sarah LAHMADI	Cheffe de la division risques naturels hydrauliques et sous-sol	181
SRNT	Stéphane MARLETTE	Chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues	181
SRNT	Thibaut NOVARESE	Chef du service	181
SRNT	Yoann TERLISKA	Adjoint au chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues	181
SRNT	Nicolas VALLÉE	Chef de la division risques accidentels	181
STRV	Sébastien GRENINGER	Chef du service	174-203
STRV	Jérôme HUGAIN	Chef de la division véhicules	174
STRV	Didier VIVANT	Adjoint du service et chef de la division transports routiers	174-203

Subdélégation de signature est donnée à la personne citée ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **500 000 euros H.T.** :

Service	**Prénom et nom**	**Fonction**	**BOP**
SIAL	Thomas PELÉ	Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	203

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **1 000 000 euros H.T.** :

Service	**Prénom et nom**	**Fonction**	**BOP**
SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	203
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	203

<u>Article 6 :</u> Arrêtés de subventions ou conventions de financement

Subdélégation de signature est donnée à la personne citée ci-dessous, dans le respect de ses attributions, à l'effet de signer les arrêtés de subventions ou conventions de financement ainsi que

tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **20 000 euros H.T.** :

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
ASNR	Caroline BONDOIS	Cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire	235
MECC	Marion RICHARD	Cheffe de la mission	174
SCTE	Sophie LAVIGNE	Cheffe du service	159-217
SCTE	Sandrine VERHAEGHE	Cheffe de la division aménagement et partenariats	159-217
SGSR	Guénaëlle BERNARD	Cheffe du service	216-217-349-354
SGSR	Sonia GOUJON-MUTHS	Adjointe à la secrétaire générale et cheffe de la division pilotage régional des effectifs et des RH	217-349-354-723
SGSR	Claire ROSTAN	Secrétaire générale adjointe et cheffe de la division ressources humaines	216-217-349-354
SIAL	Arnaud HERVE	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	135-203
SRNT	Thibaut NOVARESE	Chef du service	181

Subdélégation de signature est donnée à la personne citée ci-dessous, dans le respect de ses attributions, à l'effet de signer les arrêtés de subventions ou conventions de financement ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **150 000 euros H.T.** :

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
MECC	Marion RICHARD	Cheffe de la mission	380
SRNP	Xavier HINDERMEYER	Chef du service	113

Subdélégation de signature est donnée à la personne citée ci-dessous, dans le respect de ses attributions, à l'effet de signer les conventions de financement avec les opérateurs dans le cadre d'opérations routières, ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **500 000 euros H.T.** :

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
SIAL	Thomas PELE	Chef de division	203

Subdélégation de signature est donnée à la personne citée ci-dessous, dans le respect de ses attributions, à l'effet de signer les arrêtés de subventions ou conventions de financement ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation ou leur exécution pour un montant maximum de **1 000 000 euros H.T.** :

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
SIAL	Arnaud HERVE	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	135-203-380
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	135-203-380

Article 7 : Procédures foncières

Subdélégation de signature est donnée à la personne citée ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les actes liés aux procédures foncières pour un montant maximum de **500 000 euros H.T.** :

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
SIAL	Thomas PELÉ	Chef de la division maîtrise d'ouvrage routière	203

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les actes liés aux procédures foncières pour un montant maximum de **1 000 000 euros H.T.** :

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	203
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	203

Article 8 : Actes et pièces de marchés sans incidence financière

Subdélégation de signature est donnée aux personnes citées ci-dessous, dans le respect de leurs attributions, à l'effet de signer les actes et pièces de marchés sans incidence financière :

Service	Prénom et nom	Fonction	BOP
SIAL	Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l'habitat	203
SIAL	Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service	203

SECTION II : ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Article 9 : Directeurs régionaux adjoints

Subdélégation de signature est donnée à Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, directeurs régionaux adjoints, à effet de signer toute pièce relative aux compétences prévues aux articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026 susvisé.

En cas d'absence simultanée ou d'empêchement de Madame Anne Beauval, Madame SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GRENINGER, adjoint à la directrice, à effet de signer toute pièce relative aux compétences prévues aux articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026 susvisé.

Article 10 : Chef de budget opérationnel de programme

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Marc JAOUEN, chef de la mission d'appui à la stratégie et aux relations partenariales (MASP), et Christelle DEVESA, adjointe au chef de la MASP et cheffe du pôle coordination et budgets régionaux, pour signer toute pièce relative aux compétences prévues aux articles 3, 5 et 6 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026 susvisé.

Article 11 : Ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée, dans les limites fixées par les articles 4, 5, 6 et 9 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2026 susvisé et dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux personnes citées ci-dessous à l'effet de signer :
-les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
-les pièces concourant à la liquidation de la dépense et demandes d'acomptes,
-les constatations de service fait,
-les demandes d'émission de recettes non fiscales et de réduction.

ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection)

Marine COLIN	Adjointe à la cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire
Caroline BONDOIS	Cheffe de la division de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection des Pays de la Loire

MECC (Mission énergie et changement climatique)

Emmanuelle PATIGNY	Adjointe de la mission
Marion RICHARD	Cheffe de la mission

MASP (Mission d’appui à la stratégie et aux relations partenariales)

Christelle DEVESA	Adjointe au chef de la mission et cheffe du pôle coordination et budgets régionaux
Marc JAOUEN	Chef de la mission
Manuel LECONTE	Adjoint au chef de la mission et chef du pôle communication et relations partenariales

SCTE (Service connaissance des territoires et évaluation)

Christelle BELKACEM	Directrice de projets connaissance
Juliette ENGELAERE	Cheffe du centre de service de la donnée
Sophie LAVIGNE	Cheffe du service
Stéphane LE MOING	Chef de la division évaluation environnementale
Sandrine VERHAEGHE	Cheffe de la division aménagement et partenariats

SGSR (Secrétariat général support régional)

Guénaëlle BERNARD	Secrétaire générale
Eva BIDAULX	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Virginie BOURGEOIS	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Lorène DELAGNEAU	Cheffe de la division finances et commande publique
Marie DRAGEON	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Laurence DUMAY	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Vanessa FOURNILLON	Adjointe à la cheffe de la division finances et commande publique
Claire ROSTAN	Secrétaire générale adjointe et cheffe de la division ressources humaines
Christophe VIVES	Adjoint à la cheffe de la division finances et commande publique

SIAL (Service intermodalité, aménagement et logement)

Catherine CANTE	Adjointe au chef de la division intermodalité et responsable du mode ferroviaire
Arnaud HERVÉ	Adjoint du service et chef de la division politique de l’habitat
Guillaume MAILFERT	Chef de la division intermodalité
Thomas PELÉ	Chef de la division maîtrise d’ouvrage routière

Matthieu PODEVIN	Adjoint au chef de la division maîtrise d'ouvrage routière et responsable d'opérations
Manuelle SEIGNEUR	Cheffe du service intermodalité, aménagement et logement

SRNP (Service ressources naturelles et paysages)

Maïwenn BERROU	Cheffe de la division eaux et milieux aquatiques
David COUZIN	Chef de la division sites et paysages
Xavier HINDERMEYER	Chef du service
Jérémy VINCENT	Adjoint et chef de la division biodiversité

SRNT (Service risques naturels et technologiques)

Julien CAILHOL	Adjoint à la cheffe de la division des risques chroniques
Charles FORESTIER	Adjoint au chef de service, chef de la division risques chroniques
Sarah LAHMADI	Adjointe au chef de service, cheffe de la division risques naturels, hydrauliques et sous-sols
Stéphane MARLETTE	Chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues
Thibaut NOVARESE	Chef du service
Yoann TERLISKA	Adjoint au chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévision des crues
Nicolas VALLÉE	Chef de la division des risques accidentels

STRV (Service transport routiers et véhicules)

Bertrand CROISÉ	Chef de la cellule homologation des véhicules
Pierre GAUTHIER	Chef de la cellule contrôle des transports terrestres
Sébastien GRENINGER	Chef du service
Jérôme HUGAIN	Chef de la division véhicule
Sylvie ORNH	Adjointe au chef de la division des transports routiers, cheffe de la cellule régulation des transports routiers
Didier VIVANT	Adjoint du service et chef de la division transports routiers

Subdélégation de signature est également donnée das la limite de leurs attributions et uniquement pour la constatation de service fait à :

SIAL (Service intermodalité, aménagement et logement)

Florian LAUTROU	Responsable d'opérations routières jusqu'au 31/12/2026
Olivia BREHERET	Responsable d'opérations routières à partir du 01/12/2026
Antonin MASSON	Responsable d'opérations routières
Matthieu PODEVIN	Responsable d'opérations routières
Patricia RADJOU	Responsable du pôle transversal

Article 12 : Exclusions

Sont exclus des délégations attribuées aux articles 5, 7 et 8 du présent arrêté :
– les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses ;
– les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
– pour les crédits des autres BOP les arrêtés de subventions ou conventions de financement quel qu'en soit le bénéficiaire.

SECTION III : VALIDATION DES ACTES DANS L'APPLICATION CHORUS

Article 13 : Validation des subdélégations

Délégation est donnée aux personnes suivantes pour réaliser les subdélégations dans l'outil Chorus : Mesdames Christelle DEVESA et Malika HAMOUCHI.

Article 14 : Validation des engagements juridiques et des services faits

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans l'outil Chorus Formulaires les validations des engagements et de service fait :

Agents avec profil valideur	Service/division
Eva BIDAULX	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Virginie BOURGEOIS	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Lorène DELAGNEAU	Cheffe de la division finances et commande publique
Marie DRAGEON	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Laurence DUMAY	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Vanessa FOURNILLON	Adjointe à la cheffe de la division finances et commande publique
Christophe VIVES	Adjoint à la cheffe de la division finances et commande publique

Article 15 : Validation des engagements juridiques, des services fait et des ordres de payer

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans l'outil Chorus Formulaires, onglet « fiches communication », les mouvements sur engagements et service fait, dont les ordres de payer :

Agents avec profil valideur	**Service/division**
Benoît CORNIC	Service connaissance des territoires et évaluation
Seynabou BALADI	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Léa LACOMME	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Kadidjatou SAKO	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Carole SANTAGOSTINI	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Sonia GILBERT	Service ressources naturelles et paysages

Article 16 : Validation dans l'outil CHORUS DT

Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Pays de la Loire, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

Agents avec profil service gestionnaire	**Service/division**
Eva BIDAULX	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Virginie BOURGEOIS	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Lorène DELAGNEAU	Cheffe de la division finances et commande publique
Isabelle DUTERTRE	Service risques naturels et technologiques

Agents avec profil gestionnaire de factures	**Service/division**
Eva BIDAULX	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Virginie BOURGEOIS	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Lorène DELAGNEAU	Cheffe de la division finances et commande publique

Laurence DUMAY	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique

Agents avec profil gestionnaire valideur	**Service/division**
Eva BIDAULX	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Virginie BOURGEOIS	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique
Lorène DELAGNEAU	Cheffe de la division finances et commande publique
Laurence DUMAY	Secrétariat général support régional / division finances et commande publique

SECTION IV : CARTE ACHATS

Article 17 : Opérations réalisées avec une carte achats

Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputée sur les BOP 113, 159, 174, 181, 203, 217, 235 et 354 à Guénaëlle BERNARD, Claire ROSTAN, Sonia GOUJON-MUTHS et Lorène DELAGNEAU.

Autorisation est accordée aux personnes figurant dans le tableau joint à effet d'utiliser dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite fixée, les cartes d'achat nominatives.

Porteur carte achat	**Service**	**BOP**	**Montant T.T.C. maximum par transaction de niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)**	**Montant T.T.C. maximum par transaction niveau 3 (dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)**
BERNARD Clémence	DIL	MULTI-BOP	2 000	7 000
BONDOIS Caroline	ASNR	0235	2 000	2 000
CAUDRELIER Agathe	ASNR	235	2 000	2 000
CHOIMET Isabelle	MASP	0354-05	2 000	2 000
DAUPHIN Mathieu	DHHPC	0181-10	2 000	7 000
DELEPLANQUE Kathy	UIDAM	0354-05 et 0217	2 000	5 000
DUCHON Nadège	UIDAM	0354-05 et 0217	2 000	2 000
DUFORESTEL Jocelyn	DTR	0203-50	2 000	2 000
ENARD Christophe	DHHPC	0181-10	2 000	7 000

GARRY Franck	DHHPC	0181-10	2 000	7 000
HINDERMEYER Xavier	SRNP	0113	2 000	2 000
HUGAIN Jérôme	STRV	0174-05-04	2 000	2 000
LAMOUR Isabelle	SGSR	MULTI-BOP	2 000	2 000
LERALLE Laurent	UIDAM	0354-05	2 000	2 000
NOVARESE Thibaut	SRNT	181	2 000	7 000
PARISOT Emmanuel	UIDAM	0354-05	2 000	2 000
RIALLAND-DOUSSET Astrid	DIL	MULTI-BOP	2 000	5 000
RICORDEL Françoise	UD85	0354-05 et 0217	2 000	5 000
RIGAUD Anne	UIDAM	0354-05 et 0217	2 000	2 000
ROY Stéphanie	UIDAM	0354-05 et 0217	2 000	2 000

Article 18 : **Abrogation**

La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature du 16 septembre 2026 prise par l'arrêté 2026 / DREAL / N°SDR-26-RPA-OS-05.

Article 19 : **Modalités exécutoires de la subdélégation**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pays de la Loire.

Nantes, le 12 novembre 2026

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

SIGNÉ

Anne BEAUVAL